

Elles ont augmenté *de plus de 30 %* pendant le confinement

REPÉRER LES VICTIMES DE VIOLENCES DOMESTIQUES

Quelque 220 000 femmes seraient victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire. Des femmes que vous accueillez chaque jour dans vos officines et que vous pouvez accompagner.

 Anne-Laure Lebrun

Témoignage « J'ai accueilli des victimes dans mon officine »

Chaque année dans notre pays, près de 220 000 femmes subissent des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles. En 2018, 121 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-conjoint, soit une femme tous les 3 jours, selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

Des coups, des humiliations qui ont lieu dans l'intimité d'un couple, un huis clos familial. Des drames que l'on n'aborde pas ou peu au comptoir de l'officine. « **Il faut dire que c'est un sujet auquel nous sommes peu sensibilisés en tant que pharmacien** », souligne Nathalie Salerno, pharmacienne titulaire dans la commune de Pont-de-Claix située à quelques kilomètres de Grenoble.

La pharmacienne n'a pourtant pas hésité une seconde à venir en aide à Mylène Pech, présidente de l'association Entr'Ailes il y a près de 10 ans. « *Je venais de créer mon association, mais je ne trouvais pas de local pour accueillir les femmes que j'accompagnais. Je n'avais pas non plus le matériel informatique nécessaire*, raconte-t-elle. *Nathalie Salerno m'a alors proposé de recevoir les femmes dans l'arrière-boutique de sa pharmacie.* »

Durant plus de 2 ans, Mylène Pech a pu y rencontrer les femmes, utiliser l'ordinateur et le fax de l'officine pour échanger avec les services sociaux, préparer les dossiers pour un nouveau logement ou un départ

du domicile en urgence... « *La pharmacie apportait une certaine discrétion. Nous faisons attention que les femmes ne soient pas suivies* », se souvient la pharmacienne. « *Généralement, elles se rendent seules à la pharmacie. Leur conjoint ne les accompagne pas. C'est un lieu qui n'attire pas l'attention*, abonde Mylène Pech, avant d'ajouter : *Les femmes arrivaient par l'entrée de la pharmacie, Nathalie les invitait à passer derrière le comptoir pour prendre des mesures ou autre chose. On trouvait toujours un prétexte.* »

Nathalie Salerno avoue qu'à l'époque la question de sa sécurité et de sa responsabilité individuelle n'a pas été posée. « *Il y avait une telle détresse dans le discours de*

Mylène que je n'ai pas réfléchi. J'ai agi et je l'ai aidée. Après coup bien sûr je me suis interrogée, mais si c'était à refaire, je le referais », confie la pharmacienne.

Aujourd'hui, l'association Entr'Ailes a ses propres locaux et vient en aide à une trentaine de femmes tous les ans. « *Mais la pharmacie de Nathalie reste encore un repère. Les femmes vivant dans le quartier savent qu'elles ont une oreille attentive* », assure Mylène Pech. Les autres officines de la commune et celles des villes voisines savent également où aller chercher de l'aide. « *Il y a quelques semaines, une collègue m'a appelée pour obtenir les coordonnées de Mylène. Je joue maintenant un rôle d'intermédiaire* », glisse Nathalie Salerno. •

“

La pharmacie apportait une certaine discrétion. Nous faisons attention que les femmes ne soient pas suivies.”

Mylène Pech,
présidente de l'association Entr'Ailes





3 QUESTIONS AU DR GILLES LAZIMI

Médecin généraliste à Romainville (93) et membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, du Collectif féministe contre le viol (CFCV) et de SOS Femmes 93.

“ Il faut faire savoir que l'officine est un lieu d'écoute. ”

Quelle est la place du pharmacien selon vous ?

Il a une place essentielle, car il est l'un des premiers recours. Il connaît les patientes, leur famille, peut être même davantage que les médecins. Il est donc en situation de confiance. Il faut que les pharmaciens en aient conscience et surtout qu'ils aient confiance en eux et dans leur capacité à aider ces femmes.

Quels sont les éléments de repérage laissant suspecter des violences ?

Les femmes victimes de violences conjugales ont peur. Elles ressentent de la honte et de la culpabilité. Elles n'ont plus confiance en elles mais également dans les autres, ce qui peut les rendre mutiques ou au contraire agressives.

Il faut garder en tête que pour la majorité des victimes, la violence est invisible. Elles ne présenteront pas de marques de coups. En revanche, la violence peut se traduire par de multiples tableaux cliniques. Les femmes victimes et leurs enfants peuvent avoir de graves problèmes de santé. Les pharmaciens sont sûrement sollicités par des femmes qui souffrent

de douleurs inexplicables malgré les nombreux examens réalisés. On sait par exemple qu'elles ont trois fois plus de risque de souffrir de fibromyalgie. La prise d'antidépresseurs, d'anxiolytiques ou d'hypnotiques est aussi un signe d'alerte. Les femmes victimes de violences sont deux fois plus susceptibles de prendre ces médicaments que les autres.

Comment aborder ces femmes ?

Je pense que la première chose est de faire savoir que l'officine est un lieu d'écoute. Pour cela, il est possible de coller des affiches et mettre à disposition des dépliants. Il est primordial de les rassurer et leur rappeler qu'à l'officine elles ne sont pas en danger et qu'elles peuvent y trouver de l'aide, que tout ce qu'elles diront est confidentiel puisque les pharmaciens sont soumis au secret médical.

Ensuite, il faut oser les interroger lorsque l'on pressent quelque chose, sans toutefois les forcer à se confier. Le processus prend du temps, il faut que le professionnel l'accepte. Si une femme réussit à raconter les violences subies, il ne faut surtout pas rester neutre. Il faut lui dire qu'on la croit. L'objectif est de lui montrer qu'elle

n'est plus seule, car l'une des stratégies des agresseurs est de les isoler en leur faisant croire qu'elles sont coupables et responsables des violences qu'elles subissent et que personne ne les croira.

On ne doit pas faire de reproches ou demander pourquoi elles n'ont pas quitté leur mari plus tôt. Au contraire, il faut être bienveillant, les encourager et les valoriser. Il est aussi crucial de leur rappeler que ces violences sont inacceptables et punies par la loi, et qu'elles sont en droit de porter plainte. Enfin, il faut assurer leur protection. Si l'homme est dangereux, s'il a une arme par exemple, le professionnel de santé n'est plus tenu de respecter le secret médical et peut alerter le procureur.

“

Les femmes victimes et leurs enfants présentent de graves problèmes de santé. Les pharmaciens sont sûrement sollicités par des femmes qui souffrent de douleurs inexplicables malgré les nombreux examens réalisés. ”

LES OFFICINES, UN LIEU DE PROTECTION POUR LES FEMMES DURANT LE CONFINEMENT

Le confinement imposé pour endiguer l'épidémie de Covid-19 a augmenté de plus d'un tiers les violences conjugales, selon le ministère de l'Intérieur. Pour venir en aide aux victimes, un dispositif a alors été mis en place dans les officines pour alerter « immédiatement » les forces de l'ordre. Dans le cas où elles seraient accompagnées de leur mari, les femmes

pourraient utiliser un « code », a proposé le ministre Christophe Castaner. Des précisions sur ce dispositif devraient être apportées rapidement. « Une signalétique est en train d'être mise au point que tous les pharmaciens pourront apposer sur la porte de leur officine pour prévenir de l'existence de ce dispositif », a indiqué l'Ordre dans un communiqué.